

# CUBLAC



## DANS CE NUMERO

### **VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE LES REALISATIONS DE L'ANNEE page 11**

<b>Conseils Municipaux</b>	<b>p. 1</b>
<b>La page de l'Agglo</b>	<b>p. 19</b>
<b>Informations Municipales</b>	<b>p. 20</b>
<b>Cublac au quotidien</b>	<b>p. 23</b>
<b>Ecoles</b>	<b>p. 26</b>
<b>Milieu associatif</b>	<b>p. 27</b>

### **MARCHE DOMINICAL**

**de 8h à 12h, place du 14 Juillet  
avec vos commerçants rôtisseur, vendeur  
de canards gras frais et en conserves,  
vente de gâteaux,  
maraîcher, fleuriste spécialisé en roses.**

**Retrouvez au quotidien  
vos commerces locaux :**

**Boulangeries, Bar-restaurant, Toiletteuse,  
Coiffeuse.**

### **Mairie**

☎ 05 55 85 22 89

📍 2 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : [mairie.cublac@wanadoo.fr](mailto:mairie.cublac@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.cublac.correze.net/>

Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi :

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi : 8h30 - 12h00

samedi : 9h00 - 12h00

**Bibliothèque** : 05 55 23 30 04

Horaires: mercredi de 14h à 17h

jeudi de 16h à 18h

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition sur RDV à la Mairie.

### **Groupe scolaire**

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

### **Services**

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières : 05 55 24 38 58

Magnétiseur/thérapeute : 06 79 68 11 74

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

### **Déchèteries**

St Pantaléon de Larche : 05 55 87 92 77

Condat sur Vézère : 05 53 51 03 44

URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS 18

Violences Conjugales :  
05 55 88 20 02 ou 39 19

# \*\*\*\* VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE \*\*\*\*



Cette année 2016 s'achève sous des conditions météo exceptionnelles ; nous faisant un peu oublier des périodes beaucoup plus moroses et surtout des situations catastrophiques qui se sont produites au cours de ces douze derniers mois. Apprécions malgré tout, une fois de plus, notre quiétude rurale cublacoise.

L'an passé je vous promettais l'ouverture de nouveaux services, c'est chose faite pour :

- ✓ L'installation de deux infirmières libérales dans la maison que nous avons restaurée place du 14 Juillet ; très satisfaites d'avoir choisi Cublac car leur activité s'est développée au-delà de leurs espérances et bien évidemment au-delà des frontières de notre commune.
- ✓ L'ouverture de la boulangerie-pâtisserie et épicerie « COURTY », épicerie qui nous ramène ce service de proximité indispensable qui vous a fait défaut pendant quelques mois. Seul le débit de tabac semble impossible à remettre en place, la vente s'étant répartie sur les buralistes des communes environnantes, selon le dire des douanes.

Cette année encore plusieurs projets ont été réalisés, vous le verrez dans ce journal.

Celui qui nous a le plus mobilisé concerne la route de la Pimousserie. En effet, profitant de l'enfouissement d'une ligne moyenne tension par ERDF, une grande partie de cette voie a été renforcée, élargie, sécurisée. Merci à tous les acteurs, en particulier les riverains de nous avoir permis de mener à bien cette réalisation.

Pour 2017, d'autres réalisations vont voir le jour. Il s'agit, pour les plus importantes :

- ✓ De la déviation du chemin rural n° 51 à la Valade permettant un accès plus facile et plus sécurisé aux riverains mais aussi aux services publics.
- ✓ De l'aménagement de la rue Pierre Guyez qui va démarrer dans les prochains jours de janvier par le carrefour de la mairie. Cette réalisation qui va s'étaler sur environ deux ans engendrera des difficultés pour la circulation sur cette voie, j'en suis conscient et je vous remercie par avance de votre compréhension.

2017, c'est aussi une année chargée en élections, élection présidentielle suivie des élections législatives. J'en profite pour vous rappeler que pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, il reste jusqu'au 31 décembre à ceux qui ne le seraient pas encore...

A quelques jours de Noël, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Jean Marc BRUT

# \*\*\*\* CONSEILS MUNICIPAUX \*\*\*\*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016 A 20h30

**Présents :** M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme RIVIERE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYASSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. PAJOT - ARLOT.

**Absents excusés :** Mme ORLIAG UET (procuration à M. BRUT) - M. CAPY (procuration à Mme FOURASTIE).

Le compte rendu de la séance du 08.09.2016 est adopté à l'unanimité.

### 1- PAB II Rues Guyez et Bourdarie

➤ **Maîtrise d'œuvre pour les phases ACT, VISA, DET et AOR.**

La maîtrise d'œuvre pour le réaménagement, la sécurisation et la mise en valeur de la Rue Guyez, dans le cadre du PAB II en est actuellement à la phase PROJET. Cette mission est menée par l'Agence des Collectivités, maître d'œuvre, qui devient Dejante VRD & Construction (avenant de transfert). Le montant est de 12 078,00 € HT soit 14 493,60 € TTC, avec la répartition suivante de cotraitance :

- Dejante VRD & Construction : 9 928,00 € HT, soit 11 913,60 € TTC
- NL Paysage : 2 150,00 € HT, soit 2 580,00 € TTC

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant de transfert et a répartition proposée.*

➤ **Demande de subvention au titre de la DETR pour la 2<sup>ème</sup> tranche (2017).**

Il est nécessaire de solliciter pour la 2<sup>ème</sup> tranche (2017) l'aide au titre de la DETR (35% d'une dépense max de 100 000 € HT ; bonus « développement durable » de 12% si éligibilité) comme suit :

Opération retenue	Coût TTC retenu	Dépense subventionnable	DETR	Fonds propres de la commune TTC
Du plateau de la salle polyvalente à l'impasse de la Vallée Verte	134 953,74 €	100 000,00 €	35 000,00 €	99 953,74 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette demande de subvention DETR.*

➤ **Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial de la CABB pour la 2<sup>ème</sup> tranche (2017).**

Il est souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) au titre du Fonds de Soutien Territorial (FST) 2017.

Les travaux s'élèvent à 176 000 € HT. *Le découpage financier permet d'optimiser l'octroi des subventions.*

Cette subvention représente 25 % du montant HT plafonné à 150 000 € de travaux + pondération par rapport au nombre d'habitants soit 1748 x 20 €).

Montant du projet TTC – Tranche 2	211 200,00 €	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention auprès de la CABB.</i>
Montant du projet HT	176 000,00 €	
Subvention FST - CABB	34 960,00 €	
Fonds propres de la Commune TTC	176 240,00 €	

➤ **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (2017).**

La commune sollicite pour la 2<sup>ème</sup> tranche (2017) une aide au titre de la réserve parlementaire comme suit

Opération retenue	Estimation TTC	<i>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite : <u>une subvention au titre de la réserve parlementaire la plus élevée possible.</u></i>
Du plateau de la salle polyvalente à l'impasse de la Vallée Verte	134 953,74 €	

## 2 – PLU – Procédure de modification simplifiée n°2.

*Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune a été validé en 2013, modifié en 2014.*

*La loi « Macron », du 6 août 2015 autorise la construction d'extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants situés en zones agricoles (A) et naturelles (N).*

*Le projet de modification simplifiée n°2 portera notamment sur les points suivants :*

- Modifications apportées aux documents graphiques : ajustements et corrections mineures de zones.
- Prise en compte de la loi Macron autorisant la construction d'extensions et annexes aux bâtiments d'habitation existants situés en zones N et A.
- Modification d'une partie de l'emplacement réservé n°31 et création d'un nouvel emplacement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.*

## 3- Mise à jour du tableau des emplois

### ➤ Création d'un poste d'agent de maîtrise au 01.01.2017.

Suite à une promotion interne, il convient de modifier le tableau des emplois : la **création** d'un emploi d'**Agent de maîtrise**, à temps non complet à raison de **27 heures** hebdomadaires à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la création de cet emploi ainsi proposée.*

### ➤ Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour 18,91 heures hebdomadaires (annualisées) pour une bonne organisation des services (rythmes scolaires).*

*La commune compte moins de 2 000 habitants, le recrutement dépend de la décision de la collectivité. Le contrat de cet agent recruté sera à durée déterminée d'un an pour prévenir l'incertitude de la permanence de l'emploi dans le temps (réforme des rythmes scolaires). Le diplôme CAP Petite Enfance est indispensable.*

### ➤ Création de 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au 01.11.2016.

Suite à l'avancement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de deux agents, il convient de modifier le tableau des emplois :

- la **création** de deux emplois d'**Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe**, à temps non complet à raison de **23,63 heures** hebdomadaires et **20 heures** hebdomadaires à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2016**.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la création de ces emplois ainsi proposée.*

## 4 – Régime indemnitaire - IAT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que tous les services de la commune puissent bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*L'Autorité Territoriale a toute latitude pour fixer individuellement, par arrêté, dans le cadre de la présente délibération, le régime indemnitaire de chaque agent, selon les critères d'attribution suivants : la manière de servir ; la présence dans le service ; la disponibilité et la polyvalence.*

*Le coefficient plafond est passé de 5 à 8.*

**L'Indemnité d'Administration et de Technicité (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2016)  
est variable selon les filières et les qualifications.**

<i>Le régime indemnitaire est susceptible de réfaction en cas d'arrêt maladie (maladie ordinaire ; longue maladie ; maladie de longue durée et grave maladie) :</i>		<i>Les arrêts de travail consécutifs à une hospitalisation, aux congés maternité, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux congés exceptionnels pour événements familiaux ne seront pas soumis à réfaction.</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● de 1 à 10 jours : pas d'abattement</li> <li>● de 11 à 29 jours : 30% d'abattement</li> <li>● de 30 à 69 jours : 60% d'abattement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● de 70 à 89 jours : 90% d'abattement</li> <li>● + de 90 jours : pas de régime indemnitaire</li> </ul>	

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le régime indemnitaire ci-dessus.*

**5 – Décisions modificatives.**

➤ **PAB II - Subvention départementale pour les eaux pluviales.**

Le Département a attribué **une subvention de 30 000 €** concernant les travaux sur le réseau d'eaux pluviales qui vont être réalisés dans le cadre du PAB II sur la rue Guyez. Il convient d'enregistrer comptablement cette nouvelle recette.

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Modification simplifiée n°2 du PLU – Création de l'opération d'investissement.**

Pour mettre le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en conformité avec la loi Macron et opérer des modifications mineures de zone, il convient de créer une opération d'investissement afin de pouvoir mandater le bureau d'étude qui accompagne la commune sur cette affaire (**virement de crédits à hauteur de 4 000 € pris sur l'opération « Réserve foncière 2016 »**).

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **FPIC – Crédits complémentaires.**

1

L'assemblée a déjà délibéré pour autoriser la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) à mettre en place un régime dérogatoire concernant le **FPIC** (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales), lui permettant de prendre en charge une partie de cette dépense en lieu et place de ses communes membres (*pour mémoire, les années antérieures, la CABB prenait en charge l'intégralité de la dépense*).

2

Certaines communes ayant voté **contre ce système**, la Préfecture oblige la CABB et ses communes membres à appliquer le droit commun, à savoir que chaque commune supporte l'intégralité de la dépense. Une 1<sup>ère</sup> décision modificative avait été prise pour la partie non prise en charge par la CABB initialement, il convient donc de prendre une décision modificative complémentaire pour le **montant qui était pris en charge par la CABB et qui se retrouve à la charge de la commune, à savoir 997 €**.

*Adoption à l'unanimité.*

➤ **Voirie 2016 – Crédits complémentaires.**

Les travaux prévus sur la voirie cette année nécessitent un complément de crédits, qui sont transférés de l'opération « **Cimetière 2016** », sur laquelle les travaux ne seront pas réalisés cette année. (15 500 €).

*Adoption à l'unanimité.*

## **6-FDEE 19 – Modification des statuts et adhésion de 47 communes.**

Les 5 communautés de communes suivantes : Lubersac-Auvezère, Canton de Mercœur, Canton de Saint Privat, Pays de Beynat, Sud Corrèzien, se sont retirées de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) et ont restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui les composent.

Les **47 communes** ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place des **5 communautés de communes** qui se sont retirées.

*Le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté les adhésions des 47 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les adhésions des 47 communes, approuve les nouveaux statuts de la FDEE 19.*

## **7 – Participation de la commune de VILLAC aux frais de scolarisation de ses enfants - Année scolaire 2015/2016.**

Le montant de la participation de la commune de Villac pour la scolarisation de ses enfants doit être fixé pour l'année scolaire 2015/2016.

**L'évaluation du coût de la mise en place des rythmes scolaires s'élève à 175 € par an / par élève. Le fonds de soutien accorde une aide de 50 €, le coût revient à 125 € par an / élève.**

**Les frais de scolarisation pour l'année 2014/2015 s'élevait à 112 € par an/élève.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la participation :*

- ▶ *Frais de scolarisation seront fixés à 114 € par enfant scolarisé à CUBLAC.*
- ▶ *Frais des rythmes scolaires seront fixés à 125 € pour l'année 2015/2016.*

**Pour l'année 2015-2016  
le montant par enfant  
sera de  
239 €.**

## **8 – Loyers impayés 2013 – Admission en non-valeur.**

Aucun recours n'est possible suite à des titres impayés. **ANNEE 2013 : loyers logement 34 rue de la Liberté .... 541,21 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la somme sus nommée est admise en non-valeur.*

## **9 – Subvention à l'association « Nature-Ecologie-Jardin (NEJ) » - 2016.**

**Création d'une nouvelle association :  
NATURE-ECOLOGIE-JARDIN  
(NEJ).**

**Le président : Serge Delmas**

**Connaissance, Défense et Protection de la nature  
Actions, Animations, Echanges  
(Jardinage biologique, compostage, échanges de plantes etc...)**

L'association sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle pour 2016 de 100 € à 150 € (frais de création).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 120 €, au titre de 2016.*

## **10 – Questions diverses.**

- **Conseil National des Villes et Villages Fleuris – Adhésion 2017.**

Le coût des labels occasionne la création d'une adhésion annuelle aux communes labellisées, « Villes et Villages Fleuris » dont Cublac fait partie : **adhésion de 200 €** pour les communes entre 1 001 et 5 000 habitants.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour 200 € au titre de 2017.*

➤ **Demande de subvention pour l'achat de matériel pour le psychologue scolaire.**

Un courrier de l'Inspecteur de l'Education Nationale sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 331,75 € : somme pour l'achat de matériel spécialisé pour le psychologue scolaire intervenant dans les écoles du secteur dont Cublac fait partie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *N'accepte pas l'octroi de la subvention exceptionnelle demandée, sans remettre en cause la nécessité fondamentale des missions exercées par le psychologue scolaire auprès des enfants ;*
- *Considère que cet achat relève de l'entière responsabilité de l'Education Nationale et des missions et du rôle de l'Etat ;*
- *Rappelle que l'Etat se désengage déjà fortement par la baisse des dotations et a alourdi le budget communal par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (125 € par an et par enfant pour l'école de Cublac, déduction faite du fonds de soutien) ;*
- *Précise que la présente délibération sera communiquée à toutes les communes sollicitées pour cet achat.*

➤ **Agriculture - Motion pour le maintien de la carte des zones défavorisées.**

**La Coordination Rurale de la Corrèze informe de la nouvelle carte provisoire des communes classées en zone défavorisées, imposée par Bruxelles.  
Cublac fait partie des communes touchées par ce déclassement.**

**Conséquences**

- Perte pour les agriculteurs de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- Baisse du montant de la Dotation Jeune Agriculteur
- Baisse des aides à l'investissement

La Coordination propose au Conseil Municipal de voter une motion contre ce redécoupage sans aucune cohérence, ni réalité agronomique des sols.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Décide de voter une motion allant contre ce projet de redécoupage qui affaiblira l'agriculture sur notre territoire, et par conséquence notre économie.*
- *Fait part de son étonnement et de son inquiétude quant à la perte de l'ICHN sur l'appréciation des critères pédoclimatiques concernant Cublac.*
- *Précise que cette motion sera diffusée aux services de l'Etat (ministère de l'Agriculture) ainsi qu'à M. le Député, M. le Sénateur et M. le Président de la CABB.*

➤ **Point sur les travaux en cours dans les bâtiments communaux.**

M. Gilet, Adjoint en charge de l'entretien des Bâtiments, informe le Conseil Municipal :

- ✓ Des travaux de réfection sont en cours dans l'appartement se situant à côté de l'école, ils devraient être finis avant la fin de l'année.
- ✓ L'installation électrique va être mise en conformité prochainement au club house du foot ainsi que dans les vestiaires.

➤ **Graffitis à la halle.**

**1**

Le 7 septembre dernier, des actes de vandalisme (**graffitis à la bombe de couleur**) ont été commis sur les panneaux bois de la halle ainsi que les panneaux d'entrée de bourg sur la rue du 8 Mai.

**2**

Après visionnage des images du système de vidéo protection et enquête de la gendarmerie, **une personne a été entendue et a avoué les faits. La commune est en attente du jugement.**

**La commune va se porter partie civile afin que le préjudice, qui s'élève à plus de 9 000 €, ne soit pas supporté par les administrés.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.*

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 01 DECEMBRE 2016 A 20H30**

**Présents :** M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – MM. GILET – BONNEFOND – Mmes LAJUGIE – BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSÉ VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. PAJOT - ARLOT.

**Absents excusés :** Mme BONDU (procuration à M. GILET) – M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT) – Mme RIVIERE (procuration à M. BRUT) – M. CAPY (procuration à Mme FOURASTIE et retour à partir de la délibération concernant l'attribution du marché de travaux pour le CR n°51 à La Valade) – Mme ORLIAGUET (procuration à M. LASCOUTOUNAS).

**Le compte rendu de la séance du 27.10.2016 est adopté à l'unanimité.**

**1- Attribution de marchés.**

➤ **PAB II Rues Guyez, et Bourdarie.**

*Quatre entreprises ont répondu ainsi qu'il suit.*

	Montant HT en €	Total de points	Classement
Estimation initiale	<b>606 453,20 €</b>		
EIFPAGE ROUTE	547 669,80 €	73,15	3
MALET	Non retenu dans la phase de négociation (classé 4°)		
SIORAT	506 112,56 €	96,12	2
LAGARDE ET LARONZE	494 956,15 €	97,00	1

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise la mieux disante soit Lagarde et Laronze pour un montant de **494 956,15 € HT** (soit **593 947,38 € TTC**)*

➤ **Chemin Rural (CR) n°51 à la Valade.**

*Cinq entreprises ont répondu ainsi qu'il suit.*

	Montant HT en €	Classement
Estimation initiale	<b>41 666,67 €</b>	
ESTARDIER TP	39 980,75 €	1
LAGARDE ET LARONZE	42 408,25 €	3
EUROVIA	48 605,00 €	5
FREYSSINET/LASTERNAS	41 598,25 €	2
SIORAT	42 585,20 €	4

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise la mieux disante soit Estartier TP pour un montant de **39 980,75 € HT** (soit **47 976,90 € TTC**)*

**2 – Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural à Lagorsse Haute**

**1**

*Le chemin rural situé à Lagorsse Haute n'est plus affecté à l'usage du public. De plus, la sortie de ce chemin sur la route départementale est très dangereuse (située dans un virage sans visibilité et avec une forte déclivité).*

**2**

**Pour procéder à son aliénation, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention, 0 contre), décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à Lagorsse Haute.*

### 3- Renouvellement de contrats.

➤ Contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL - 2017.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel CNRACL arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée d'un an.*

➤ Maintenance des logiciels informatiques – 2017-2018-2019.

Le contrat de maintenance et assistance couvrant le suivi des logiciels développés et commercialisés ainsi que l'assistance dans l'utilisation des logiciels arrive prochainement à échéance. Il convient donc de prévoir les modalités d'un nouveau contrat d'une durée d'un an reconduit de façon expresse dans la limite **de trois ans, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour un coût de 1 005,38 € HT.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de maintenance et assistance logiciels conformément à la proposition ci-dessus.*

### 4 – Acceptation d'un chèque de la MAIF – Dégâts des eaux octobre 2016.

La compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune pour la réparation des dégâts occasionnés par une fuite d'eau aux sanitaires de la salle polyvalente en octobre 2016.

**Le remboursement s'élève à 270,00 €.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement des dites recettes*

### 5- Tarifs des services communaux pour 2017.

➤ Garderie périscolaire.

**Pour un carnet de 10 tickets**

*(Sachant que la garderie est gratuite à partir du 4<sup>ème</sup> enfant) :*

	Tarif plein		Tarif dégressif (pour le 3 <sup>ème</sup> enfant)	
	2016	2017	2016	2017
Garderie Matin	6,10 €	6,20 €	4,00 €	4,10 €
Garderie Soir	15,60 €	15,80 €	9,40 €	9,50 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

➤ Bibliothèque.

**Pour information, les tarifs de la bibliothèque restent inchangés**

	Jusqu'à 12 ans	12 - 17 ans	18 ans et plus	Impressions
Commune	Gratuit	3.00 €	5.00 €	0,20 € par page
Hors commune		6.00 €	10.00 €	

➤ Location des Salles Communales

Une réévaluation des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est proposé comme suit :

Désignation	SALLE POLYVALENTE				CLUB 3 <sup>ème</sup> AGE	
Manifestations	CUBLACOIS particuliers, associations, comités d'entreprises		EXTERIEUR associations, entreprises et comités d'entreprises		CUBLACOIS particuliers, associations, comités d'entreprises	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
1 ou 2 repas	260 €	263 €	655 €	662 €	125 €	126 €
Cuisine	115 €	115 €	175 €	175 €		
Cuisine/lave-vaisselle	140 €	140 €	230 €	230 €		
Arbre de Noël	230 €	232 €	460 €	465 €	120 €	126 €
Bal	225 €	227 €				
Manifestation culturelle			245 €	247 €		
Spectacle			450 €	455 €		
Séminaire			440 €	444 €		
Dîner-débat			640 €	646 €		
<b>CAUTION</b>	<b>3 chèques de 500 €</b>				<b>170 €</b>	

L'assemblée confirme que les salles communales ne sont proposées à la location que pour les personnes habitant à CUBLAC ou étant propriétaires sur la commune.

*Le Conseil municipal décide que la location des salles sera effectuée par demande écrite, accompagnée d'un justificatif prouvant que l'événement nécessitant la location concerne effectivement la personne titulaire de la convention ou ses ascendants directs ou ses descendants directs*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de fixer les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

➤ Tarif des Concessions Cimetière et de l'ensemble cinéraire

Une réévaluation des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est proposé comme suit :

Concessions	Simple		Double	
	2016	2017	2016	2017
Ancien cimetière	300 €	306 €	500 €	510 €
Nouveau cimetière	265 €	270 €	465 €	475 €

Désignation		2016	2017	30 ans
<i>Columbarium</i>	Case de 4 places	545 €	556 €	
	Case de 6 places	810 €	826 €	
<i>Jardin cinéraire</i>	Cavurne 1m x 1m	220 €	224 €	
<i>Jardin du souvenir</i>	Dispersion des cendres	80 €	82 €	Forfait gravure

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

➤ Copieur en libre-service.

Les tarifs étaient restés inchangés depuis 2012.

Une réévaluation des tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, est proposé comme suit :

Photocopie	Noir et Blanc		Couleur	
	Format A 4	Format A 3	Format A 4	Format A 3
2012	0,20 €	0,40 €	0,40 €	0,80 €
2017	0,20 €	0,40 €	0,50 €	1,00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**6 – Dossiers de demande de subvention auprès du Département.**

➤ Renforcement du mur d'enceinte du cimetière.

Le renforcement, la consolidation et la réalisation d'un crépi sont nécessaires pour étancher une partie du mur d'enceinte du cimetière très dégradée ; des chutes de pierres menacent les concessions riveraines.

*Une demande de subvention départementale est sollicitée au titre des « Equipements communaux » pour cet aménagement.*

Montant du projet TTC	21 140,70 €
Montant du projet HT	17 617,25 €
Subvention départementale (25% du HT plafonnée à 11 500€ par an)	4 404,31 €
Fonds propres de la Commune	16 736,39 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :*

- La réalisation de ces travaux.
- Accepte le plan de financement suivant
- Sollicite l'attribution d'une aide départementale pour leur réalisation.

➤ Défense incendie à la Valette et aux Vergnes.

*Il convient de renforcer le réseau de défense incendie : Pose de poteaux incendie à la Valette (déplacement) et aux Vergnes.*

*(Création d'un point de défense assurant la défense incendie dans ce secteur.)*

Cette opération se ferait en concertation avec les services de l'Agglomération du Bassin de BRIVE qui procède au changement d'une canalisation d'eau potable sur ce secteur (pose d'une canalisation fonte de 150 mm de diamètre).

*Une demande de subvention départementale au titre des « Equipements communaux » est sollicitée pour cet aménagement.*

Montant du projet TTC	4 980,18 €
Montant du projet HT	4 150,15 €
Subvention départementale (25% du HT plafonnée à 15 000 € par an)	1 037,54 €
Fonds propres de la Commune	3 942,64 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :*

- La réalisation de ces travaux.
- Accepte le plan de financement suivant
- Sollicite l'attribution d'une aide départementale pour leur réalisation.

## **7 – Accroissement temporaire d'activité – Janvier 2017.**

Il est nécessaire de recruter temporairement une personne pour animer une activité périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 6 mois et 7 jours allant du 1<sup>er</sup> janvier au 7 juillet 2017 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de service de 1 heure 30 minutes.*

## **8 – Questions diverses.**

### ➤ Loyer du logement 9 rue de Chaminand – Janvier 2017.

*Le logement situé à côté de l'école est vacant depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Des travaux de rénovation sont en cours afin de permettre sa location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

**Il convient de fixer un nouveau loyer qui tienne compte des travaux (ancien loyer à 339,90 €).**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Fixe le prix du loyer à 380 €.*
- *Décide que le loyer pourra être révisé à la date anniversaire du contrat.*

### ➤ Subvention au collège Anna de Noailles de LARCHE Voyage scolaire novembre-décembre 2016.

Il est proposé de verser une subvention communale au collège Anna de Noailles de LARCHE pour l'organisation d'un voyage en Allemagne, afin de réduire le coût supporté par les familles des quatre élèves résidant sur CUBLAC.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 30 € par élève soit au total 120 €.*

### ➤ Subvention exceptionnelle à la Protection Civile.

L'Association Départementale de Protection Civile propose une formation gratuite de deux heures concernant l'utilisation du défibrillateur et les gestes de premiers secours.

### **Cette formation est à l'attention :**

- Des élus
- Des associations (président et membres du bureau).
- Des enseignants
- Des responsables d'établissement recevant du public (Commerçants, pharmacie, responsables de gîtes...).

*M. le Maire propose de verser 100 € à l'association afin de leur permettre de couvrir une partie des frais engagés.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association départementale de Protection Civile.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

# Réalisations 2016

## Embellissements - Aménagements - Acquisitions

- Aménagement du Parc entre la mairie et la place
- Création d'une aire stabilisée Rue du Ruisseau
- Aménagement abords terrain de pétanque
- Aménagement éclairage du stade de football
- Chemin piétonnier de Rouchoux
- Bâtiments
- Acquisitions

## Réseaux

- Eaux pluviales
- Réseaux France Télécom
- Réseaux ENEDIS (ex ERDF)
- Réseau Assainissement
- Voirie

## Projets en cours de réalisation et à l'étude

- Rue Pierre Guyez et Rue Bourdarie
- Chemin rural n°51 de La Valade
- Zone Artisanale des Fourches

## Embellissements - Aménagements - Acquisitions

### ■ Aménagement du parc entre la mairie et la place

- Restauration du mur en maçonnerie
- Aménagement du passage couvert
- Mise en place d'un balisage par un éclairage LED



Dans le square, l'association NATURE – ECOLOGIE- JARDINS (NEJ) accueille les « Incroyables Comestibles » : Expérience communautaire d'innovation sociale, mise à disposition gratuite de petits potagers où des volontaires peuvent y cultiver leurs légumes.



**INCROYABLES  
COMESTIBLES**

### ■ Création d'une aire stabilisée Rue du Ruisseau

Les employés communaux aidés par les entreprises locales ont aménagé ce parking de 40 places sur une surface de 1200m<sup>2</sup>.

Parking situé à 50m du centre bourg, très utile pour les personnes fréquentant le foyer des jeunes, le bar restaurant, mais aussi lors de diverses cérémonies et festivités.



Pendant les travaux



Vide Grenier

### ■ Aménagement Abords Terrain de Pétanque

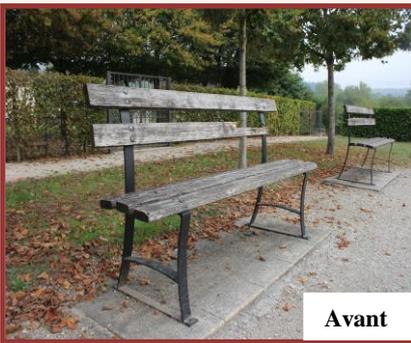
Les associations « Cublac Amicale Bouliste » et « Les Amis du Temps Libre » fréquentent régulièrement le terrain de Pétanque.

*Des petits travaux d'embellissement ont été réalisés :*

○ Gravillonnage

○ Restauration des bancs

○ Mise en place d'un panneau d'affichage



Avant



Après



### ■ Chemin Piétonnier de Rouchoux

Le passage du ruisseau est rendu possible par l'aménagement d'un passage à gué. Des fossés ont été creusés pour assainir la zone la plus humide.

*Le chemin piétonnier de Rouchoux sera balisé par l'association « Cublac par ses chemins », il ouvrira au printemps prochain avec un départ sous la halle.*



Avant



Pendant les travaux



Après

■ Stade d'entraînement de Football : Mise en place d'un éclairage pour les entraînements afin de préserver le terrain principal de football.

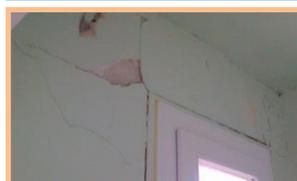
## ■ Bâtiments

- Fin des travaux au local des infirmières, place du 14 juillet.
- Multi Accueil, La Ronde des Oursons, mise en place d'une climatisation dans les dortoirs.
- Travaux de Sécurité à l'école.
- Aménagement de l'appartement communal, rue de Chaminand.



### Travaux de sécurité à l'école

- ▲ Mise en place d'un bardage en bois pour le préau des maternelles.
- ▲ Habillage tôles perforées des garde-corps des escaliers menant à la cantine.
- ▲ Au niveau de la garderie, mise en place d'une clôture en panneaux rigides sur le mur existant.



### Appartement communal, rue Chaminand.

- ▲ Mise aux normes de l'ensemble du système électrique avec mise en place d'une VMC.
- ▲ Rénovation des peintures.

*L'appartement sera loué dès janvier 2017.*

## ■ Acquisitions :

- Matériel divers pour le service technique
- Une cinquantaine de tables pour la salle polyvalente
- Guirlandes à LED pour les illuminations de fin d'année.

## Les Réseaux

### ■ Réseau des Eaux Pluviales.

*Cinq kilomètres de fossés ont été curés, principalement sur les secteurs de :*

- La Valette
- La Dalbre
- Savignac
- Montsibre
- Le Rieux

*Un réseau de collecte des eaux pluviales a été créé Aux Vergnes.*



### ■ Réseaux France Télécom : les câbles ont été enfouis dans le hameau de la Pimousserie.

Suite à une défaillance d'une entreprise sous-traitante, cet enfouissement a occasionné des coupures de téléphone chez plusieurs abonnés. Tout semble rentré dans l'ordre dans le village de La Pimousserie.

Entre la Pimousserie et le Bourg suite aux travaux de voirie, à notre demande, des supports ont été déplacés pour libérer les accotements.



## Photos prises à la Pimousserie AVANT et APRES Enfouissement des réseaux électriques

### ■ Réseau Assainissement.

L'ensemble du réseau d'assainissement a été réalisé. Chaque habitation dispose désormais d'un tabouret de branchement.

**Le réseau de collecte des eaux pluviales sera réalisé en tout début d'année.**



Rue Guyez

### ■ Réseau Routier

**Le budget 2016 a été consacré principalement à la voirie**

Observons quelques chiffres

- 900 mètres cubes de déblais
- Plus de 1000 tonnes de matériaux de carrière
- 200 mètres de canalisations
- 10 000 mètres carrés revêtus

## ■ Réseau ENEDIS (ex ERDF)

- Des renforcements ont été réalisés à Basse Rivière et à La Morétie. Un nouveau transformateur a été installé.

Suite aux travaux réalisés fin 2015, huit nouveaux transformateurs ont été mis en place. L’approvisionnement de la partie la plus au nord de la commune est renforcé et sécurisé.



- Travaux d’entretien : La ligne HTA alimentant le poste « SAGE » situé rue Pierre et Marie Curie à la Rochette traverse une zone boisée sur environ 800 ml.

*La chute d’arbres sur la ligne électrique occasionne fréquemment des coupures de courant perturbant de nombreux abonnés.  
(Neuf postes hors service sur la commune)*

### Coupure du 26 juillet 2016.

Suite à cette coupure, nous avons demandé par courrier à ENEDIS d’intervenir pour nettoyer cette zone et étudier une solution plus pérenne.



### Intervention le mercredi 7 décembre

ENEDIS a mandaté une entreprise pour procéder au débroussaillage sous cette ligne et ses abords. Lors de cette intervention, la chute d’un arbre a provoqué une nouvelle coupure de 15h à 20h30.



Avant



Après

**Ce nettoyage important limitera les coupures et permettra des interventions plus rapides.**

## **1 - Voie Communale n°20 du Bousquet à Fondanger**

La VC n°20 entre le Bousquet et le village de Fondanger a été complètement réaménagée.

Ces travaux de dégagement de visibilité, d'élargissement, de renforcement de voirie ont été possibles grâce au terrain cédé par les différents riverains.

Tous les propriétaires sollicités ont accepté de céder du terrain, nous les remercions vivement.

Nous remercions également pour leur compréhension tous les usagers qui ont subi les contraintes du chantier durant plusieurs mois.



## **2 - Rue Maurice Ravel**

Cette voie mitoyenne avec la commune de Terrasson a été entièrement rénovée (chaussée et trottoirs).





Avant

### **3 – Voie communale de La Morétie à La Valette**

Après avoir réalisé le curage des fossés, la chaussée très dégradée a été revêtue entre le village de La Valette et La Morétie.



Après



Avant

### **4 – Route des Crêtes**

Le revêtement a été partiellement repris entre la RD n°2 et La Morétie.



Après

### **5 – Rue des Martyrs – village de la Rochette**

Les services du département ont été sollicités par la commune à plusieurs reprises pour :

- ▶ Créer un réseau de collecte des eaux pluviales dans la partie ancienne du village.
- ▶ Remettre en état la chaussée très dégradée donc dangereuse.

*Ces travaux ont été réalisés dernièrement.*

*Le revêtement définitif sera réalisé au printemps 2017.*



Avant



*La commune a choisi d'accompagner ces travaux pris en charge par le Conseil départemental en réalisant à ses frais, le revêtement des trottoirs ainsi qu'un passage piétons sécurisé entre l'arrêt de bus et la Route du Rieux.*



Avant



A terme ce passage piétons sécurisé sera prolongé pour rejoindre l'aménagement réalisé Rue du Huit Mai.



Après

## Projets en cours

### ■ Rue Guyez et Bourdarie

Les acquisitions de terrains nécessaires pour le dégagement de visibilité au niveau du stop de la mairie ainsi que du carrefour de la rue Bourdarie sont réalisées.

Le réseau de collecte des eaux usées a été complètement changé.



Carrefour Mairie

Les marchés concernant le réseau de collecte des eaux pluviales sont attribués et les travaux vont débuter courant janvier. *Le chantier s'étendra sur une période de deux années.*



### ■ Chemin Rural n° 51 de La Valade

Les marchés sont attribués et les travaux seront réalisés au premier trimestre 2017.



■ Zone Artisanale des Fourches : La viabilisation a débuté, un premier lot est en cours de commercialisation.



**L'**Agglo de Brive vous lance un défi...

**Accepterez vous de le relever ???**

**« FAMILLES À ENERGIE POSITIVE » : UN DÉFI POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, POUR AGIR ENSEMBLE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

Pour la 5<sup>e</sup> édition en Pays de Brive, les participants à Familles à Energie Positive continuent à démontrer qu'il est possible d'agir de façon concrète, mesurable, massive et conviviale contre les émissions de gaz à effet de serre.

**LE PRINCIPE EST SIMPLE :**

Des équipes se regroupent pour représenter leur village, leur quartier ou leur entreprise avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie (protocole de Kyoto oblige !) par rapport à l'hiver précédant le défi. Ce dernier se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble !

**ET CA MARCHE !**

Le bilan des éditions précédentes a été convaincant : en moyenne les participants ont économisé 200€ sur leur facture !

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières », la preuve : ce sont près de 6,4 millions de kWh économisés pour 2015-2016 avec plus de 7600 foyers !!



**À vous de jouer !**

- **Inscrivez-vous** seul ou avec vos amis, collègues sur le site [www.familles-a-energie-positive.fr](http://www.familles-a-energie-positive.fr), ou contactez-nous (coordonnées au dos) !
- **Consultez et utilisez les différents outils** mis à votre disposition (guides, site internet, etc.)
- **Échangez entre vous et participez** aux événements organisés pendant le défi
- **Relevez vos consommations** d'énergie et d'eau... et admirez vos progrès !

**Un défi pour tous !**

- Vous appréciez les occasions d'apprendre et d'échanger en toute convivialité ?
- Vous souhaitez réduire votre **facture énergétique** ? (8% d'économie à la maison, c'est environ 130€ d'économie sur l'année !)
- Vous voulez recevoir des **informations et des conseils pratiques**, adaptés et faciles à mettre en oeuvre ?
- Vous souhaitez agir concrètement et efficacement pour l'environnement ?

**Oui ?**  
Ce défi est fait pour vous !

**ET MAINTENANT ?**

Pour la saison 2016-2017 la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a décidé de poursuivre l'aventure. Et elle a besoin de vous !

Si vous souhaitez en savoir plus :

**Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

9, avenue Léo Lagrange  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

**Contact animateur du défi**

07 82 16 74 62  
[faep@agglo-brive.fr](mailto:faep@agglo-brive.fr)

**Ouverture**

du mardi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h



[www.bassin-de-brive.familles-a-energie-positive.fr](http://www.bassin-de-brive.familles-a-energie-positive.fr)  
[www.agglo-brive.fr](http://www.agglo-brive.fr)

# \*\*\*\* INFORMATIONS MUNICIPALES \*\*\*\*

Le père Thomas Magimel a quitté ses fonctions au sein de la paroisse des trois Ermites le 31 août 2016 appelé à l'évêché de Périgueux auprès de Monseigneur L'Evêque Philippe Mousset.

La paroisse des trois Ermites regroupe 18 paroisses dont Cublac.

Le Père Alain-Bernard Anga Mbassoa a pris ses fonctions sur la paroisse des Trois Ermites le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il s'est présenté dans le courant du mois de septembre à chaque maire de ses 18 paroisses.

*M. Le Maire Jean-Marc Brut l'a reçu le mercredi 21 septembre.*

## Rappel

Téléphone du secrétariat 05 53 50 02 72

Mail : paroissetroisermites@yahoo.fr

Dimanche 9 octobre, à l'église Saint Sour de Terrasson, lors de la messe dominicale de 11h, Monseigneur l'Evêque Philippe Mousset de Périgueux a présenté officiellement **aux paroissiens des Trois Ermites, le père Alain-Bernard.**



Eglise St Barthélémy de Cublac



## LES RESTAURANTS DU COEUR

Les inscriptions individuelles ont été reçues en Novembre

Centre de Saint Pantaléon  
Place du Général Couloumy  
Saint Pantaléon 19600  
Tel : 05 55 18 79 80

Les locaux sont ouverts depuis le 24 novembre

Le jeudi de 8h30 à 11h 30 et de 14h à 16h  
Le vendredi de 8h30 à 10h30

La démarche des Restos :

- ❖ Accueillir
- ❖ Ecouter
- ❖ Orienter
- ❖ Accompagner

Centre de Terrasson  
Rue Eugène Leroy  
24120 Terrasson  
Tel : 06 79 01 60 10

Les locaux sont ouverts depuis le 24 novembre

Le mardi et le vendredi de 13h30 à 17h30

## ELECTIONS

En 2017, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la Commune recevront une nouvelle carte électorale ainsi qu'un nouveau numéro avant les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai prochains.

Nous invitons toutes les personnes ayant déménagé au sein même de la Commune à se rendre en mairie avant le 31 décembre 2016, munies d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité pour déclarer leur nouvelle adresse.

Pourquoi ?

- ce renseignement est nécessaire pour la tenue de nos listes
- et vous permettra la bonne réception de la propagande et de votre carte électorale.

### Attention

*Un changement d'adresse peut entraîner un changement de bureau. Il vous appartiendra donc de faire attention, le jour des opérations de vote, au numéro de bureau figurant sur votre carte électorale.*

# L'Instance de Coordination pour l'Autonomie de Saint-Pantaléon-de-Larche (ICA de Saint-Pantaléon)

*Suite au regroupement des cantons,  
L'ICA du canton de Larche est  
devenue l'ICA de Saint Pantaléon de  
Larche depuis janvier 2016.*

L'ICA de Saint-Pantaléon regroupe maintenant  
**13 communes** : *Chasteaux, Charrier-Ferrière, Cublac,  
Estivals, Jugeals Nazareth, Larche, Lissac-Sur-Couze,  
Mansac, Nespouls, Noailles, Saint-Cernin-de-Larche,  
Saint-Pantaléon, Turenne.*

## L'ICA de Saint-Pantaléon a changé de locaux en février 2016.

Ces nouveaux locaux, plus spacieux, sont situés dans la ZAC du centre bourg de Saint-Pantaléon, résidence « Nicomédie », parc de logements et services pour les personnes âgées. Ce parc de logements a été inauguré le vendredi 7 octobre en présence de nombreux élus et parlementaires.

Madame Dominique Borderolle, 1<sup>ère</sup> Adjointe à la mairie de Saint-Pantaléon et Présidente de l'ICA, a pu faire visiter aux autorités présentes une salle d'activités, des logements techniques pour le portage des repas, deux bureaux pour recevoir les familles.

## Les Instances sont des associations à vocation cantonale.

Elle informe, coordonne, anime, aide les  
personnes âgées (de plus de 60 ans),  
les personnes handicapées,  
les personnes âgées et handicapées.

Ces associations sont conventionnées par le  
département, subventionnées par les  
communes (**1€/habitant/an**) et par le Conseil  
Départemental.

### les services

**Portage des repas  
à domicile**

**Aides administratives**

**Corrèze Téléassistance  
Tel: 05 55 86 11 01**

Les ateliers sont en place sur  
Saint Pantaléon :

- *L'atelier Gestuel Santé  
animé par des Kinés.  
(100 €/ Personne pour 24  
séances + 10€ d'adhésion)*
- *L'atelier Bien Être animé  
par une esthéticienne.  
(35 €/ Personne pour 10  
séances +10 € d'adhésion).*

### Ateliers-Animations

**Atelier Gestuel Santé**

**Atelier Bien Être**

**Atelier Informatique**

**Parlot'âge**

**Possibilité de mettre en place certains ateliers sur une commune moins éloignée que celle de Saint-Pantaléon avec un nombre minimum d'inscriptions (12 personnes).**

**Pour tous renseignements  
complémentaires :**

**Tel : 05 55 87 81 79**

**e-mail : instancelarche@bbox.fr**

### Horaires des permanences du secrétariat (Madame Marques)

**Lundi - mercredi - vendredi  
de 8h30 à 12h**

**Mardi - jeudi de 8h30 à 12h  
de 13h30 à 17h30**



## **Opération broyage de branches à domicile pour les Cublacois.**

La commission Développement Durable avec le Comité de Pilotage dans le cadre de l'Agenda 21 ont décidé de proposer un nouveau service :

### **Le broyage des branches à domicile.**

*Un samedi du mois de février, (date à définir), un employé des services techniques de la commune pourra se rendre à votre domicile avec le camion benne et le broyeur.*

#### Les conditions

**1m<sup>3</sup> minimum et 5m<sup>3</sup> maxi par foyer pour des branches de 10 centimètres de diamètre maxi, rassemblées et accessibles en bordure de route ou d'une zone stabilisée.**

*Votre présence sera obligatoire.*

**Les inscriptions se feront en mairie avant le 15 janvier 2017**

#### Avantages du broyage

- Diminuer le volume des végétaux
- Eviter de brûler
- Récupérer du paillage

**Le paillage sera laissé à votre disposition, si vous ne souhaitez pas le garder, il pourra être évacué.**

#### L'intérêt du paillage est entre autre

- De nourrir le sol
- De diminuer la repousse des mauvaises herbes
- De garder la fraîcheur de la terre
- De réduire les arrosages
- De créer un lieu propice aux insectes utiles
- De favoriser le développement des micro-organismes

**Vous pouvez appliquer cette technique partout dans votre jardin, au verger, au pied des haies, des jeunes arbres, dans les massifs des plantes vivaces ou annuelles.**



## ACTUALITES DIVERSES



### **BENNE DE COLLECTE DE TEXTILES A CUBLAC**

**Suite à une défaillance de la société en charge de la  
récupération des vêtements usagés, la collecte des textiles  
est supprimée depuis le 25 septembre 2016.**

**La benne reste en place dans l'attente d'une validation  
de reprise par une nouvelle société.**

### **Recensement militaire obligatoire filles et garçons :**

Tu viens d'avoir 16 ans ?

Tu as 3 mois à compter de ta date  
d'anniversaire pour te faire recenser à  
la Mairie de ton domicile avec ta carte  
d'identité et ton livret de famille.



### **BLOCTEL :**

Liste d'opposition au démarchage téléphonique,  
gratuite pour les consommateurs.

<http://www.bloctel.gouv.fr>

### **ALLO, SERVICE PUBLIC**

**Toutes les réponses à vos questions  
administratives**

**39 39** (0.12 €/mn TTC à partir d'un poste)

## ETAT-CIVIL

**Du 26 SEPTEMBRE au 17 décembre 2016**

### **NAISSANCES à Brive**

Mardi 11 octobre : Soan DA SILVA BRUZAILLES né de Anthony DA SILVA et Cynthia BRUZAILLES.

Mercredi 12 octobre : Léandre MACHADO PUYJALON né de Marc PUYJALON et Maryline MACHADO.

Lundi 31 octobre : Maë CAPPELIER SAGE née de Cédric CAPPELIER et Aurélie SAGE.

### **DECES**

A Brive, jeudi 3 novembre : Georgette, Madeleine ANDRIEUX épouse FLUCHERE domiciliée  
Route de la Pimousserie.

Tributaires d'autres services administratifs, nous ne recevons pas toujours en temps et en heure les extraits d'actes  
officiels. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

---

## CALENDRIER FESTIVITES 2017

### **1<sup>er</sup> TRIMESTRE**

### **JANVIER**

**Vendredi 13 :** AG de Cublac par ses Chemins Salle de la Mairie 20h30

**Dimanche 15 :** Repas des Aînés offert par la Municipalité de Cublac Salle Polyvalente 12h30.

**Vendredi 20 :** AG Cublac Amicale Bouliste

**Dimanche 22 :** Marche de la Galette organisée par Cublac par ses Chemins. Salle Polyvalente 13h45.

### **FEVRIER**

**Samedi 4 :** Loto des Ecoles Salle Polyvalente 20h00.

**Dimanche 12 :** Thé dansant de la Saint Valentin, organisé par Les Amis du Temps Libre. Salle  
Polyvalente 14h30.

**Samedi 25 :** Repas de la Chasse Salle Polyvalente à partir de 20h00.

## **MARS**

**Samedi 4 :** Super Loto du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente 20h00.

**Samedi 18 :** Loto du foot salle polyvalente 20h00.

**Dimanche 19 :** Cessez-le-feu Algérie / Dépôt de gerbe au Monument aux morts.

**Samedi 25 :** Zumba à 18h00 salle polyvalente organisée par le Foyer des Jeunes.

## **2<sup>nd</sup> TRIMESTRE**

### **AVRIL**

**Samedi 1<sup>er</sup> :** Grande soirée Années 80 Foyer des Jeunes 20h salle polyvalente.

**Dimanche 23 :** Troc des Plantes sur le marché à partir de 9h00, organisé par NEJ.

**Dimanche 30 :** Journée du souvenir de la déportation. Commémoration aux Monuments aux Morts de la Rochette et de Montcibre.

### **MAI**

**Lundi 1<sup>er</sup> :** Casse-croûte de l'ail nouveau par le Comité des Fêtes, Salle Polyvalente dès 8h00.

**Lundi 8 :** Armistice de 1945. Commémoration au Monument aux Morts de la place de l'Eglise, suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.

**Du vendredi 19 au dimanche 21 :** Exposition de Printemps organisée par le Foyer en partenariat avec la Municipalité Salle Polyvalente/partenariat avec les écoles le vendredi. **Thème : l'Asie.**

### **JUIN**

**Samedi 17 :** Gala du Foyer salle polyvalente 20h00. Sur réservations.

**Samedi 24 :** Fête des écoles.

## **3<sup>ème</sup> TRIMESTRE**

### **JUILLET**

**Jeudi 13 :** Soirée entrecôte organisée par le Comité des Fêtes, Salle Polyvalente 20h30.

**Vendredi 14 :** Concours de pétanque organisé par Cublac Amicale Bouliste.

**Vendredi 14 :** Fête Nationale, Monument aux Morts place de l'Eglise, vin d'honneur à la Mairie.

### **AOUT**

**Du vendredi 17 au dimanche 20 :** Fête Votive organisée par le Comité des Fêtes.

**Dimanche 27 :** Grande Randonnée Marche et VTT par Cublac par ses Chemins Salle Polyvalente à partir de 7h00 pour les inscriptions et départ à partir de 8h00.

### **SEPTEMBRE**

**Dimanche 3 :** Concours de pétanque des Associations Cublacoises.

## **4<sup>ème</sup> TRIMESTRE**

### **OCTOBRE**

**Dimanche 1<sup>er</sup> :** Vide Grenier organisé par le Comité des Fêtes ; fête du cidre.

**Dimanche 9 :** Troc des Plantes organisé par Cublac par ses Chemins, place du Foyer sur le marché.

**Dimanche 29 :** AG des Anciens Combattants salle de la mairie 10h30.

### **NOVEMBRE**

**Samedi 11 :** Armistice de 1918, commémoration au Monument aux Morts place de l'Eglise suivie du verre du souvenir à la Mairie.

**Dimanche 26 :** Thé dansant Sainte Catherine organisé par Les Amis du Temps Libre Salle Polyvalente 14h30.

### **DECEMBRE**

**Samedi 2 :** Téléthon

**Samedi 9 :** Poule au gibier de la Chasse, salle polyvalente 20h00.

**Samedi 16 :** Noël du Foot, salle polyvalente 20h00.

**Dimanche 31 :** Réveillon de la Saint Sylvestre, Comité des Fêtes, Salle Polyvalente dès 20h00.



## SEANCES CINEMA « FEMME PAYSANNE »

Jeudi 17 novembre dernier dans la salle polyvalente l'on avait tiré les rideaux, installé fauteuils et dressé l'écran. En effet, c'est dans cette salle de projection éphémère que le film de René Duranton intitulé « Femme Paysanne » fut projeté à deux reprises, à 14h30 et 20h30. Ce documentaire rencontre un succès extraordinaire, il a déjà plus de 10 000 entrées à son actif.

A Cublac, ce sont près de 70 personnes qui ont pu découvrir à travers ce long métrage, la vie extrêmement bien remplie de **Renée Bagelet**, 82 ans, agricultrice du Tarn et Garonne, personnage hors du commun et hors du temps, sans doute la dernière « bouvière » de France, qui laboure son champ avec un attelage de vaches. Au fil des deux heures de projection, c'est en fait quatre saisons passées sur ses terres ou dans ses champs, quatre saisons d'élevage des bêtes ou encore de travaux viticoles que Renée nous fait vivre avec elle.

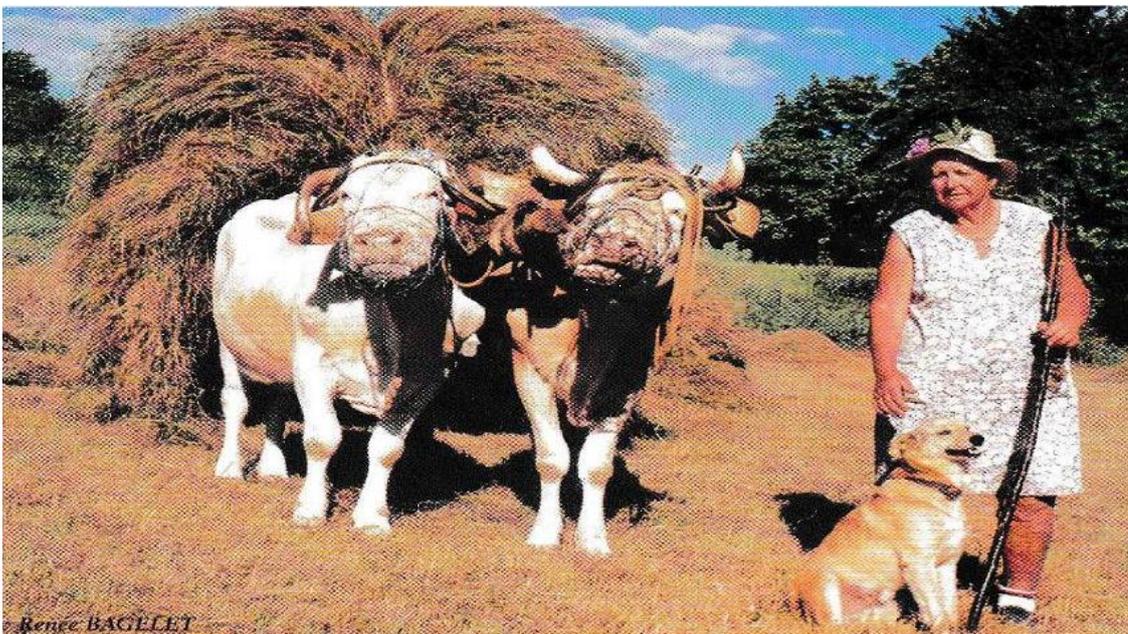
Sa peine, elle ne la ménage pas, quelle que soit la météo,

toujours couronnée de son chapeau, il faut atteler les vaches pour tracter la remorque et rentrer du bois, nourrir les poules et les oies, filer la laine du mouton ou encore faire les foins (à la main, cela va de soi !). Renée aime la vie, cela se voit, elle joue la comédie au théâtre et participe aux fêtes traditionnelles de son village.



Des rires, des étonnements, beaucoup de tendresse, de l'humilité, tour à tour l'on entendait dans la salle les réactions des spectateurs face à cette belle leçon de vie.

A l'issue des projections chacun a pu échanger sur ses ressentis, rapporter ses souvenirs ou autres expériences, le tout autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.



# \*\*\*\* ECOLES \*\*\*\*

## ECOLE DE CUBLAC

Les élèves de CM1 - CM2 de l'école de Cublac, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, se sont intéressés au devoir de mémoire. A l'issue d'une réflexion sur le conflit de « La Grande Guerre » et ses conséquences, de nombreux élèves se sont portés volontaires pour participer aux commémorations du 11 novembre.



## EMICL devient Ecole de Musique Vézère Causse



A compter de l'année 2016-2017 l'EMICL devient EMI Vézère Causse suite au nouveau découpage cantonal.

### Enseignements individuels

- Accordéon Diatonique
- Batterie
- Clarinette
- Flûte
- Guitare
- Piano
- Trompette
- Violon

### Enseignements collectifs

- Eveil Musical pour les 5-6 ans (Gde section - CP)
- Chorale des « Jeunes »
- Orchestre
- Ensemble de Guitares
- Atelier de Musiques actuelles

Infos : Claude Delattre 06 74 38 15 08

emicl19600@gmail.com

<http://emicl19600.wixsite.com/emicl#!ecole/mainPage>



# \*\*\*\* MILIEU ASSOCIATIF \*\*\*\*



Notre Assemblée Générale se tiendra VENDREDI 13 JANVIER à partir de 20h Salle de la Mairie.

## CALENDRIER DES ACTIVITES 2017

- sorties VTT le dimanche matin
- randos pédestres le jeudi après-midi
- marches dominicales le 4<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois
  
- RANDO DE LA GALETTE = dimanche 22 janvier après-midi, et au retour, dégustation de la galette = goûter offert à tous les Participants.
  
- Barbecue des Adhérents = samedi soir 1<sup>er</sup> juillet.
  
- RANDO ANNUELLE MARCHÉ ET VTT = dimanche 27 AOÛT.

Le nombre de nos adhérents est de 124 à ce jour.

C'est avec plaisir que nous accueillerons toutes celles et tous ceux qui voudraient nous rejoindre.

Nous vous présentons  
nos meilleurs voeux pour 2017  
et vous souhaitons  
de très belles fêtes de fin d'année

---

## SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CUBLAC

Le 19 août à 21h a eu lieu l'Assemblée Générale de la Chasse avec renouvellement du bureau ainsi composé :

Président d'honneur : BRUT Jean Marc  
Président : GENESTOUT Jacques  
Vice-Président : BESSON Michel  
Secrétaire : DURAND Bernard  
Secrétaire adjoint : ARNAL Guy  
Trésorier : RAVIDAT Serge  
Trésorier adjoint : CAPY Julien

### Membres du Bureau

CARLAT Gilles  
LAJUGIE René  
RAVIDAT Vincent  
SAINTJAL Etienne  
VIALARET Nicolas

La carte est obligatoire.

Lâcher de faisans tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois.

Pour les battues de sanglier ou de chevreuil, RDV à la cabane le samedi et le dimanche à 8h30.

La Poule au Gibier a eu lieu le 10 décembre à 20h30 et le 1<sup>er</sup> lot fut un sanglier, puis un chevreuil entier...

Le repas dansant est prévu le 25 février 2017 à 20h30 à la salle polyvalente.

La chasse étant avant tout un plaisir, la courtoisie, la sécurité, le respect d'autrui et du règlement intérieur de la Société sont de rigueur.

## **FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE** **SECTION DE TERRASSON CUBLAC**

Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :

Vos accidents du travail,  
vos accidents de la vie courante,  
vos maladies professionnelles,  
ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

**Une permanence juridique est assurée tous les 2èmes mardis du mois de 10h30 à 12h00**  
**Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.**



### « Les Amis du Temps Libre »

#### **19 octobre 2016 : repas au « Jardin d'O »**

Première visite au restaurant « le Jardin d'O » pour le groupe des 55 « Amis ». Nous avons passé un bon moment dans une ambiance chaleureuse avec un repas périgourdin qui nous a donné envie de connaître un peu mieux les spécialités de ce restaurant.

Nous avons repris tous les jeudis, les jeux de cartes, scrabble et triomino et continué la pétanque puisqu'il faisait très beau.

Depuis la rentrée de septembre deux adhérentes de Cublac sont arrivées. Elles sont les bienvenues.

#### Les prévisions :

- 27 novembre 2016 : Thé Dansant animé par l'orchestre de :  
**Vincent GAVINET**
- 21 décembre 2016 : Repas de Noël à l'hôtel des Collines de Cublac
- 22 décembre 2016 : dernier loto de l'année
- Le club sera fermé du **jeudi 22 décembre au soir**  
**jusqu'au jeudi 5 janvier 2017**

L'année va bientôt se terminer, c'est le moment des bilans et des espoirs.

Deux « Amis » nous ont quittés, nous avons une pensée particulière pour eux et assurons leur famille de notre soutien amical.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver en pleine forme en 2017.

### **TELETHON du SAMEDI 3 DECEMBRE 2016 A CUBLAC**

Un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés dans la mise en place et la réalisation du TELETHON. Merci à Clublac Amicale Bouliste, à Cublac par ses Chemins, au Foyer des Jeunes, à Nature-Ecologie-Jardin, à la société de chasse, aux chanteurs et musiciens et aux nombreuses personnes qui ont participé à la marche, au vétathlon, au ping-pong, à la réussite des différentes activités et du spectacle du soir dans la convivialité et la bonne humeur. Même le soleil a été des nôtres.

Grâce à votre générosité 1450 € ont été remis à l'organisation du TELETHON. Merci et bravo à tous.





Après une saison pleine et réussie, les pratiquants de la pétanque de Cublac font relâche ou presque. Fort d'une météo clémente, certains se retrouvent encore le dimanche après-midi.

### Repas des adhérents

Organisé le dimanche 16 Octobre, il a réuni une quarantaine de personnes autour d'un buffet bien garni. Après cet excellent moment, quelques parties de boules ont ponctué cette journée de rencontre et d'échanges.

### Téléthon 2016

Cublac Amicale Bouliste s'est naturellement associée, cette année encore, aux autres associations afin d'apporter sa contribution à cette cause. Elle a organisé un concours en doublette (5 Euros/équipe) qui a vu s'opposer amicalement 20 équipes.

CAB remercie la société de chasse de Cublac pour le don de lots remis aux vainqueurs de ce concours.

### Assemblée Générale 2017

Elle se tiendra le **samedi 14 Janvier 2017** à 18h30 à la petite salle des fêtes (3ème âge).

Ouverte à tous, elle sera clôturée par un apéritif.

***Cublac Amicale Bouliste vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2017.***



En août dernier, nous annonçons à nos amis(e)s troqueurs les premiers indépendants de notre association NEJ. Nous remercions de nouveau « Cublac par ses Chemins » de nous avoir pris sous son aile quelques années. Lors de notre première Assemblée Générale, nous avons posé les grandes lignes des projets en cours. Parmi eux, l'installation de deux bacs « Incroyables Comestibles (aujourd'hui garnis) dans le petit square entre la mairie et l'Église.

D'autre part, une partie du massif longeant l'école primaire a également été plantée de premiers légumes. Pour celles et ceux qui aimeraient en savoir plus sur Les Incroyables Comestibles, n'hésitez pas à vous rendre sur le site : <http://lesincroyablescomestibles.fr/causes/la-charte-fondamentale-ic/>

Parmi les projets qui nous tiennent à cœur, il y a la mise en place de Jardins Partagés. Nous remercions vivement la Mairie qui nous laisse une parcelle de terrain située rue du Ruisseau. Le samedi 19 novembre à 10h30, nous nous sommes retrouvés sous la Halle munis de bottes, gants et cartons pour l'implantation des futurs massifs. Nous avons accueillis avec beaucoup de convivialité tous ceux et celles qui sont intéressés par ce projet.

(Et un bon petit café !)

Comme chaque automne, nous avons retrouvé nos ami(e)s jardiniers pour échanger les plantes que l'on peut diviser à cette période de l'année.

L'ambiance amicale qui régnait n'avait rien à envier aux rayons de soleil présents ce jour-là. Pour qui n'a pu nous rejoindre, n'hésitez pas à venir nous voir (avec quelques plantes dans votre coffre !) en matinée le 23 avril prochain pour notre Troc du Printemps. Le groupe « La Balandrade » sera présent et des ateliers plantations seront proposés aux enfants.

Les temps actuels renforcent l'Association NEJ dans l'idée du partage festif, aussi pour nous rejoindre, vous pouvez nous contacter en laissant des messages sur notre page Facebook :

Association Nature Ecologie Jardin.





## Assemblée Générale du 30 octobre

Comme chaque année, notre Assemblée Générale s'est déroulée fin octobre en présence de Monsieur le Maire et de ses adjoints.

Nous avons observé une minute de silence à la mémoire de nos camarades décédés, et ensuite le Président a dressé le bilan des activités pour l'année 2016. La pièce maîtresse de ces activités a été l'organisation du Congrès Départemental.

Il a fait état de la réunion du Comité Directeur de Tulle en septembre où l'ensemble des membres adresse toutes ses félicitations aux Cublacois pour l'organisation du Congrès Départemental du dimanche 5 juin 2016.

A son tour Jean Luc HOURDOUILLIE, le trésorier a présenté un bilan détaillé des recettes et des dépenses pour l'année en cours.

Monsieur Jean Marc BRUT a remis le diplôme de porte-drapeau à René LAFON et Jean VEZINE pour plus de dix années de présence aux manifestations du souvenir. Monsieur le Maire, les adjoints et toute l'assemblée félicitèrent chaleureusement ces deux camarades.

### ***Nouvelle composition du bureau :***

- *Président* : Robert BRUGERE
- *Vice-Président* : Jean BOISSERIE
- *Trésorier* : Jean-Luc HOURDOUILLIE
- *Trésorier adjoint* : Claude DELBONNEL
- *Secrétaire* : Paul FRAYSSE
- *Porte-drapeaux* : Pierrot CHAVIGNAC,  
René LAFON, Jean VEZINE et Michel LAROUQUIE.

Pour clôturer cette réunion, Paul FRAYSSE nous a servi le verre de l'amitié.



## Cérémonie du 11 novembre

C'est par un temps maussade, mais sans pluie que s'est déroulée cette cérémonie, en présence de la « Concorde Terrassonnaise » et d'une délégation des pompiers de Terrasson.

Après une minute de silence, ce sont les élèves de l'école de Cublac qui firent « l'appel des morts pour la France » de la guerre de 1914-1918.

Sont intervenus : Emma RANOUX-MARQUES, Anaïs BOURDARIE, Noé ANDRIEUX-CHABANAS, Eva PERNOT, Jean LAROSE, Lénny RECH, Elina LAVAL. Nous les félicitons tous d'avoir participé à cette cérémonie commémorative et nous remercions les instituteurs qui leur apprennent ce qu'est le « devoir de mémoire ».

Monsieur le Maire a lu le discours de Monsieur le secrétaire d'état aux anciens combattants auprès du Ministre de la Défense.

Remise de médaille aux porte-drapeaux René LAFON et Jean VEZINE.

A la fin de la cérémonie Monsieur le Maire a convié l'assistance à la mairie pour le vin d'honneur.

Les Anciens Combattants ont continué la journée dans une ambiance chaleureuse et amicale au restaurant « le Vieux Cantou » pour le traditionnel banquet du 11 novembre.

L'année va bientôt se terminer ; deux de nos camarades nous ont quittés, nous avons une pensée particulière pour eux et leurs familles.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et espérons que la maladie et les ennuis vous épargneront pour que l'on puisse se retrouver tous ensemble en 2017.

***Prochain rendez-vous des Anciens Combattants  
dimanche 19 mars 2017 pour le « Cessez le feu en Algérie »  
cérémonie à 10h30, place du 14 Juillet.***



# LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

## Le Comité des Fêtes vous propose :

Le samedi 31 décembre 2016 : Réveillon Dansant avec spectacle

Le Comité des Fêtes de Cublac, vous propose son traditionnel Réveillon Dansant, animé par la Compagnie FANTASMAGIC et son orchestre, artistes de l'Ange Bleu de Bordeaux, avec un spectacle « Etoile Cabaret » : spectacle fou, enchanteur, sexy, drôle, envoûtant, beau et souvent incroyable.

Le repas est préparé et servi par Francis Trémouille, Chef du restaurant « La Terrasse » à Larche. (Voir menu page suivante)

Renseignements et inscriptions : 05 53 50 56 98.

Le samedi 4 mars 2017 : Le SUPER LOTO à 20h00 à la salle polyvalente.

De nombreux lots de valeur sont à gagner. **Une voiture** est en gros lot ainsi que plusieurs vitrines et séjours.

\*\*\*Tirage par boulier professionnel à air\*\*\*inscription des chiffres sur écran géant\*\*\*.

\*\*\*Sur place restauration et buvette\*\*\*

L'entrée de la salle est limitée aux personnes munies d'un ticket d'entrée. Le ticket donne droit à une seule entrée. Les grilles sont valables toute la soirée.

Les tickets d'entrée sont en vente chez les commerçants partenaires du loto.

Renseignements : 05 53 50 56 98.

## Le Comité des Fêtes vous a proposé :

Le dimanche 2 octobre 2016 :

La fête du cidre et le vide grenier,

Cette année encore, nous avons pressé 3,5 tonnes de pommes qui ont donné une fois pressées environ 1800 litres de cidre que nous avons vendus dans la journée.

Le samedi après-midi, une démonstration de la fabrique de cidre a été faite à côté de la salle polyvalente.

Le vide grenier a accueilli 300 exposants qui ont été répartis dans tout le village. Les visiteurs venus nombreux ont pu déguster nos crêpes et partir à la recherche de l'objet rare.

Le Comité des Fêtes remercie, les bénévoles qui ont participé à cette journée, les gens du bourg de Cublac, les secrétaires, le service technique de la mairie et tous ceux que l'on oublie ...

Les photos de la fête du cidre et du vide grenier sont sur le site du Comité des Fêtes :

<http://www.wix.com/comitedesfetesdecublac/cublac>



comitedesfetes.cublac@laposte.net



COMITE  
DES FÊTES  
DE  
CUBLAC

**SAMEDI**

**31**

**DECEMBRE**

**2016**

**CUBLAC**

**20h00**

**Salle polyvalente**

Organisé par

**LE COMITE DES FÊTES DE CUBLAC**

**Réveillon**

Soirée

**du Nouvel An**

Cotillons

*Spectacle Cabaret Dansant*

**Etoile Cabaret**

*Cie Fantasmagic et son Orchestre*

*Artistes de l'Ange Bleu de Bordeaux*

*Repas Préparé et Servi par*  
**Francis Tremouille**

**LA TERRASSE**

**Hôtel - Restaurant**

Pensions • Banquets • Repas d'affaires

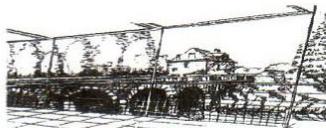
Traiteur de la soirée

R.N. 89 - 19600 LARCHE

Tél. 05 55 85 40 08 - Fax 05 55 85 89 30

www.hotel-correze.com - E-mail : la.terrasse.19@wanadoo.fr

*Vue sur la Vézère*



**Prix : 79 € Adultes, 50 € Enfants (-12ans)**

**Renseignements et inscriptions :**

**05 53 50 56 98**

**Menu**

Punch Amuse-Bouches\*

Potage Saint Germain

Foie Gras, sa Brioche Tiède

Et sa Comptée D'Oignons

Brochette de la Mer

Pause Glacée\*

Pavé de Veau Sauce Morilles

Assortiment de Légumes

Fromages sur Lit de Verdre

Tiramisu au Café

Le Brésilien et ses Mignardises

Une Coupe Offerte par Le Comité des Fêtes \*

Vins Compris : Muscadet Blanc\*  
Bordeaux Rouge\*

**FLEURISSEMENT 2016**

**Villes et Villages  
Fleuris**

**LABEL DE QUALITÉ DE VIE**



## **REPAS DES AINES**

***Dimanche 15 janvier 2017***

Pour toutes les personnes  
de plus de 63 ans

*N'oubliez pas de vous  
inscrire auprès du  
secrétariat de Mairie  
au 05 55 85 22 89  
Avant le mardi 10 janvier*

***L'ensemble du Conseil Municipal vous présente ses  
meilleurs vœux pour 2017 et vous souhaite de passer  
d'excellentes fêtes de fin d'année.***